

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-deux juin deux mille dix-sept, à dix-sept heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 09/06/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADÉ, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Monique BLONDEL (délégation de vote à Estelle DELMOND), Sébastien MOREAU (délégation de vote à Franck LETOUX), Josiane ROUCHUT (délégation de vote à Frédéric LEMARCHAND).

ABSENT : Xavier NOUHAUD

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2017-082 : ÉTUDE PRE-OPERATIONNELLE OPAH – APPROBATION ET PLAN DE FINANCEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose qu'au titre de la revitalisation des bourgs centres de la Communauté de Communes de Noblat, une fiche action portant sur l'engagement d'une étude pré-opérationnelle OPAH de revitalisation des centres bourgs a été élaborée et inscrite au titre du contrat de ruralité signé, sur le territoire de Monts et Barrages, avec l'État.

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- ✓ d'approuver la réalisation de cette étude pré-opérationnelle OPAH de revitalisation des centres bourgs estimée à 80 000 € HT
- ✓ de solliciter une subvention de l'ANAH à hauteur de 50 %
- ✓ de solliciter une aide financière dans le cadre du contrat de ruralité au titre du fonds de soutien à l'investissement public à hauteur de 30 %
- ✓ d'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€
Étude	80 000	État (30 % FSIL)	24 000
		ANAH (50 %)	40 000
		CC de Noblat	16 000
TOTAL	80 000	TOTAL	80 000

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre, 2 abstentions

Approuve la réalisation d'une étude pré-opérationnelle OPAH de revitalisation des centres bourgs,

Décide de solliciter une subvention de l'ANAH à hauteur de 50 % (40 000 €) et une aide financière dans le cadre du contrat de ruralité au titre du fonds de soutien à l'investissement public à hauteur de 30% (24 000 €),

Approuve le plan de financement présenté ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 23 juin 2017

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le : 30.06.17
Publié ou notifié
Le : 30.06.17

Le Président,



Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ETUDE PRE-OPERATIONNELLE OPAH - APPROBATION ET PLAN DE FINANCEMENT

Date de transmission de l'acte : 30/06/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 30/06/2017

Numéro de l'acte : 2017-082 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20170622-2017-082-DE

Date de décision : 22/06/2017

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement